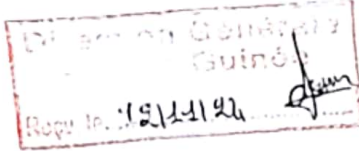


DELEGATION SYNDICALE MTN GUINEE



Conakry, le 12 novembre 2024

A Monsieur le Directeur Général de MTN Guinée

N°/ REF : UNI/CNTG/FESATEL/DSMTN/MS/75/11/24/091

Objet : Préavis de grève

Monsieur,

Considérant le procès-verbal de l'élection de la Délégation Syndicale de MTN Guinée, affiliée à la FESATEL, à la date du 02 mars 2023 ;

Considérant l'annonce de la vente des parts d'actions de MTN Guinée à l'Etat Guinéen ;

Considérant le refus de la Direction Générale d'associer les syndicalistes aux débats et négociations concernant les points touchant les travailleuses et travailleurs dans ce processus de vente ;

Considérant plusieurs violations de droits des travailleurs et travailleuses au sein de la société ;

Considérant le vote de l'Assemblée Générale de ce jour mardi 12 novembre 2024 ;

Nous, Délégation Syndicale de MTN Guinée, à l'issue de cette assemblée générale validée venons par ce courrier qui fait office de préavis de grève, demander ce qui suit :

- L'ouverture sans délai des négociations autour de la plateforme déposée en l'occasion de la vente des parts de MTN ;
- L'application de la lettre de recommandation de l'Inspecteur Général du Travail référencée N°317 MTFP/CAB/IGT2024 du 25 octobre 2024.

Siège : Coleah, Commune de Matam - Email: BSAreeba-Guinee@mtn.com.gn
Tel: +224 664 22 24 48 & +224 664 22 26 03

SN

DELEGATION SYNDICALE MTN GUINEE

Si les points ci-haut cités ne sont pas pris en compte, nous nous verrons dans l'obligation, à l'expiration du délai de ce préavis, d'user de tous les moyens que nous confère la loi.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Général, nos sentiments distingués.

1er Titulaire
Syndicale Area Guinée S.A. - INNOVATION
Mamandi SIDIME

Copies :

IGT, FESATEL